



Assemblée générale

Distr. générale
9 octobre 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali**

Budget révisé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires	6
C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
D. Coopération au niveau régional et partenariats	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	17
II. Ressources financières	
A. Vue d'ensemble	38
B. Contributions non budgétisées	39
C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome .	39
D. Formation	40
E. Voyages officiels à des fins autres que la formation	41
F. Services de détection des mines et de déminage	41
III. Analyse des variations	42
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	46



Annexes

I. Définitions	48
II. Organigramme	49
Carte.....	50

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget révisé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 866 865 700 dollars.

Ce budget est en diminution de 378 179 400 dollars (30,4 %) par rapport aux crédits de 1 245 045 100 dollars ouverts pour 2022/23.

Pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, la MINUSMA se concentrera sur ses activités de réduction des effectifs et de retrait jusqu'au 31 décembre 2023 et s'emploiera notamment à achever le rapatriement du personnel en tenue et du personnel civil dont les services ne seront pas requis pendant la phase de liquidation.

Le budget couvre le déploiement et le retrait progressif de 13 289 membres des contingents, 345 membres de la police des Nations Unies, 1 575 membres d'unités de police constituées, 828 fonctionnaires recrutés sur le plan international [dont 1 titulaire d'emploi de temporaire (autre que pour les réunions)], 155 administrateurs recrutés sur le plan national, 755 agents des services généraux recrutés sur le plan national, 206 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la MINUSMA est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils et appui en matière de sécurité, et appui à la mission), de même que la corrélation entre ce montant et le retrait progressif de la Mission. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission ainsi qu'à la phase de réduction des effectifs et de retrait et au début de la phase de liquidation.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie			Dépenses prévues		Variation			
	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Réduction des effectifs (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2023)	Liquidation (1 ^{er} janvier- 30 juin 2024)	Total 2023/24	Montant	Pourcentage	
Militaires et personnel de police	503 076,7	499 270,5	173 502,1	213 451,7	386 953,8	(112 316,7)	(22,5)	
Personnel civil	223 690,5	235 293,6	193 889,1	6 056,4	199 945,5	(35 348,1)	(15,0)	
Dépenses opérationnelles	443 264,1	510 481,0	222 608,8	57 357,6	279 966,4	(230 514,6)	(45,2)	
Montant brut	1 170 031,3	1 245 045,1	590 000,0	276 865,7	866 865,7	(378 179,4)	(30,4)	
Recettes provenant des contributions du personnel	20 092,5	20 549,4	18 915,1	5 019,6	23 934,7	3 385,3	16,5	
Montant net	1 149 938,8	1 224 495,7	571 084,9	271 846,1	842 931,0	(381 564,7)	(31,2)	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 170 031,3	1 245 045,1	590 000,0	276 865,7	866 865,7	(378 179,4)	(30,4)	

Ressources humaines

	<i>Effectif autorisé^a (2022/23)</i>	<i>Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)</i>	<i>Phase de liquidation (1^{er} janvier- 30 juin 2024)</i>
Contingents	13 289	3 851	687
Police des Nations Unies	345	48	16
Unités de police constituées	1 575	528	420
Personnel recruté sur le plan international	827	571	264
Administrateurs recrutés sur le plan national	155	143	20
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	755	751	193
Emplois de temporaire ^b	1	1	–
Volontaires des Nations Unies ^c	206	120	16
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	–
Total	17 172	6 032	1 616

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé/proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^c Volontaires recrutés sur le plan international et sur le plan national.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Dans sa résolution [2690 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au titre de la résolution [2640 \(2022\)](#) à compter du 30 juin 2023. Il a prié la MINUSMA, à compter du 1^{er} juillet 2023, de commencer immédiatement la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 31 décembre 2023. La liquidation de la MINUSMA commencera le 1^{er} janvier 2024.

2. Dans sa résolution [2690 \(2023\)](#), le Conseil a par ailleurs décidé que, jusqu'au 30 septembre 2023, sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes, et dans les limites de ses moyens et de ses capacités dans son voisinage immédiat, la MINUSMA serait autorisée à répondre aux menaces imminentes de violence contre des civils et à contribuer à l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire sous la direction de civils.

3. En plus de l'objectif principal consistant à faciliter la réduction des effectifs et le retrait de la Mission, le Conseil a, dans sa résolution [2690 \(2023\)](#), chargé la MINUSMA d'assumer jusqu'au 31 décembre 2023 les fonctions définies ci-après, dans la limite de ses capacités et dans sa zone d'opérations au Mali, de concert avec le Gouvernement de transition malien et avec sa coopération : a) pourvoir à la sécurité du personnel, des locaux, des convois, des installations et du matériel des Nations Unies, ainsi qu'à celle du personnel associé ; b) continuer de surveiller les conditions régnant aux abords des sites de la MINUSMA ; c) escorter le personnel civil et en tenue des Nations Unies dans ses fonctions d'appui ; d) procéder à des opérations d'extraction de membres du personnel des Nations Unies et d'agents de l'action humanitaire en danger ; e) fournir un appui médical, y compris l'évacuation sanitaire des membres du personnel des Nations Unies ; f) mettre en place une communication stratégique efficace pour renforcer sa protection.

4. Le Conseil de sécurité a également décidé que la liquidation de la MINUSMA commencerait le 1^{er} janvier 2024 et autorisé, pendant la durée de cette liquidation, le maintien d'une unité de garde composée d'effectifs existants de la Mission, afin de protéger le personnel, les installations et les biens de la Mission.

5. Le Conseil de sécurité a demandé à la MINUSMA de prévoir avec l'équipe de pays des Nations Unies, et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel le cas échéant, des dispositions financières devant permettre à l'ONU de superviser, après son retrait, les activités résiduelles de coopération programmatique que la Mission avait engagées, et l'a priée de veiller à ce que le transfert de ses bases d'opérations et de ses moyens soit effectué dans le respect total des pratiques générales et du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies.

6. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission contribuera aux réalisations escomptées en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (direction exécutive et administration, protection des civils et appui en matière de sécurité, et appui à la mission), conformément aux tâches de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation de la Mission.

7. Au 1^{er} juillet 2023, la MINUSMA avait son quartier général à Bamako et comptait cinq bureaux régionaux (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou) et quatre secteurs militaires (est, ouest, nord et centre). Conformément au calendrier de

retrait fixé par le Conseil de sécurité, la Mission a jusqu'au 31 décembre 2023 pour fermer ses bases et les transférer progressivement aux autorités maliennes, à l'exception de trois sites qui resteront ouverts pendant la phase de liquidation.

B. Hypothèses budgétaires

8. Les principales hypothèses sur lesquelles reposent les activités prévues de la Mission pour l'exercice 2023/24, énoncées ci-après, tiennent compte du contexte actuel au Mali et du plan de retrait en vigueur, qui prévoit notamment le transfert des tâches ainsi que la réduction et le retrait du personnel de façon organisée et en toute sécurité avant le 31 décembre 2023 et la liquidation de la Mission à partir du 1^{er} janvier 2024.

9. Conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, la Mission a élaboré un plan de retrait intégré pour planifier et mener à bien la réduction de ses effectifs et son retrait, notamment en prévoyant des mécanismes intégrés avec le Gouvernement de transition malien, ainsi qu'au Siège de l'ONU et au Mali. Le plan de retrait de la Mission repose sur les quatre objectifs suivants : a) veiller à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ; b) tenir l'échéance du 31 décembre 2023 concernant la réduction de la Mission et le retrait de son personnel, à l'exception des personnes devant constituer l'équipe de liquidation ; c) préserver la contribution de la Mission ; d) maintenir un climat propice à la participation active à long terme de l'ONU au Mali et dans la région.

10. Le plan qu'a élaboré la Mission pour réduire rapidement sa présence prévoit le rapatriement méthodique et sûr du personnel en tenue, du personnel civil et des officiers d'état-major de différentes nationalités, conformément aux tâches résiduelles à accomplir qui sont énoncées dans la résolution 2690 (2023). Seul le personnel chargé des activités résiduelles de réduction et de liquidation demeurera dans la zone de la Mission au-delà du 30 septembre 2023.

11. Le calendrier serré de réduction des effectifs et de retrait de la Mission suppose une prise de décisions rapide et pragmatique, la pleine coopération des autorités maliennes et une coordination sans faille entre les entités des Nations Unies et avec les partenaires, notamment les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police. La Mission s'appuie sur une procédure de planification adaptative, par l'intermédiaire du groupe de travail chargé de la planification intégrée et de la coordination et de ses sept sous-groupes de travail¹. La planification et l'exécution du plan de retrait s'appuieront sur des analyses régulières des risques et des mesures d'atténuation afin de garantir un retrait sûr et ordonné.

12. Ce n'est que dans le cadre d'une coopération positive avec le Gouvernement de transition malien que la Mission pourra réduire ses effectifs, se retirer et amorcer la liquidation dans les délais prévus. Des mécanismes de coordination ont été mis en place et des consultations régulières se sont tenues entre la Mission et le Gouvernement de transition aux niveaux politique et technique, notamment des réunions entre la force de la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes. La Mission a entretenu un dialogue constant avec les autorités maliennes et continuera de le faire pour veiller à sa liberté de mouvement, notamment pour ce qui est des convois escortés et des survols autorisés, et pour faire en sorte que la réglementation douanière soit respectée pour les importations et les exportations,

¹ Les sous-groupes de travail sont chargés des sujets suivants : a) la sécurité du personnel des Nations Unies ; b) le personnel en tenue ; c) la gestion des biens ; d) l'empreinte écologique et l'environnement ; e) les ressources humaines ; f) les projets de fond ; g) la communication stratégique.

conformément à l'accord sur le statut des forces. La MINUSMA veillera à ce que le transfert aux autorités civiles maliennes des bases d'opérations et des moyens se fasse dans le respect total du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU ainsi que de la pratique générale.

13. La situation de sécurité reste complexe et très instable, et les menaces asymétriques et les attaques se poursuivent contre la Mission, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les civils. De plus, le retrait de la Mission pourrait entraîner une modification de la dynamique sur le terrain et une détérioration des conditions de sécurité dans certaines régions. Les Forces de défense et de sécurité maliennes continueront de mener des opérations antiterroristes dans le centre et le nord du pays. Ces opérations coïncideront probablement avec les restrictions qui continueront d'être imposées aux mouvements et aux opérations aériennes de la Mission dans certaines zones. En outre, de violents affrontements entre groupes armés extrémistes, groupes armés d'autodéfense et groupes armés signataires ont encore détérioré les conditions de sécurité et la Mission devra ajuster régulièrement ses opérations de retrait en conséquence. La reprise des hostilités entre certains mouvements signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et le Gouvernement de transition a créé d'importants obstacles dans le processus de retrait de la Mission et de transfert des camps situés dans le nord du pays. Des groupes armés extrémistes, notamment le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, ont multiplié les attaques, et les Forces armées maliennes et des mouvements signataires ont mené des opérations de contre-offensive. La dégradation des conditions de sécurité a déjà compromis tant la protection des civils que la capacité de la Mission de procéder au retrait des membres de son personnel et de ses biens en toute sécurité, et il est peu probable que la situation s'améliore à court ou à moyen terme. Pour atténuer ce risque, la priorité sera donnée à un dialogue continu avec les parties à l'Accord de paix, notamment dans le cadre de l'équipe de médiation internationale.

14. Dans ce contexte, la réduction des effectifs et le retrait de la MINUSMA de ses bases dans les régions du nord s'avèrent périlleux. Pour atténuer les risques encourus et adopter une planification adaptative en vue d'un retrait en toute sécurité, la Mission a élaboré un plan de secours qui prévoit divers scénarios ainsi que les mesures à prendre en cas de forte détérioration des conditions de sécurité, notamment des mesures générales de préparation et des mesures d'urgence. Il s'agirait notamment de rapatrier plus rapidement le personnel non essentiel des bureaux locaux, de déplacer plus rapidement le matériel sensible appartenant aux contingents et à l'ONU, d'élaborer un plan de destruction du matériel sensible en cas d'abandon forcé et de définir d'autres itinéraires logistiques pour le matériel appartenant aux contingents et à l'ONU.

15. Les opérations logistiques de réduction des effectifs et de retrait continueront d'être entravées par la présence de groupes armés terroristes, le volume des biens à rapatrier, la capacité limitée de déplacer des contingents et du matériel dans un climat d'insécurité, la faiblesse des infrastructures et le mauvais état des routes. De plus, la situation politique et les conditions de sécurité qui règnent dans la région, notamment en ce qui concerne le Niger, peuvent avoir une incidence sur les mouvements terrestres de la Mission ; en effet, le Niger est un pays de transit essentiel tant pour le ravitaillement de la Mission que pour le départ de son personnel en tenue et de son matériel pendant la phase de retrait.

16. La menace que représentent les engins explosifs improvisés et les attaques par tirs indirects persiste, et il faut déployer des efforts constants pour assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Comme la Mission effectue un grand nombre de déplacements terrestres pour transporter son matériel, on s'attend à une multiplication des attentats à l'engin explosif improvisé.

17. Pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies, la Mission prend des mesures en faveur de communications stratégiques actives, de procédures de communication d'urgence, de la mise à disposition de capacités suffisantes d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, de la protection de la force et de l'élaboration d'un plan de sécurité global visant à assurer la sûreté de l'ensemble du personnel des Nations Unies tout au long du processus de retrait et de fermeture, en coordination avec les autorités maliennes.

18. La mésinformation et la désinformation constituent toujours un obstacle majeur. Tout au long du processus de retrait, la Mission maintient une communication stratégique efficace, notamment pour renforcer sa protection, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité. La stratégie de communication relative au plan de retrait de la Mission repose sur une mobilisation active auprès des autorités et des populations locales, dans la mesure du possible, et de la société civile, ainsi que sur une action visant à gérer les attentes sur le plan de la protection, à contrer la mésinformation et la désinformation et à fournir des informations sur la réduction des effectifs, le retrait de la Mission et le résultat de ses activités au Mali. La Mission continue de diffuser des programmes sur Radio Mikado ; elle conservera des capacités de production et de diffusion tout au long de la phase de retrait, tout en démontant progressivement le matériel de radiodiffusion dans les régions, et devrait cesser totalement ses émissions avant le 31 décembre 2023.

19. Tout au long des phases de retrait et de liquidation, la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes reste applicable et continuera d'être mise en œuvre afin que les risques soient bien gérés et atténués lors du transfert des camps et lors des dons et des ventes de matériel appartenant à l'ONU.

Protection des civils et appui en matière de sécurité

20. Les menaces asymétriques persistent dans le nord et le centre du Mali sur fond de présence restreinte de l'État, ce qui exacerbe l'insécurité et les tensions entre les communautés. Les groupes armés terroristes et d'autres groupes armés extrémistes non étatiques continuent de mener des attaques de plus en plus sophistiquées et complexes contre la population civile ainsi que contre les forces nationales et la MINUSMA. Lorsqu'elle agit dans les limites de ses moyens et de ses capacités dans son voisinage immédiat, la Mission est autorisée à répondre aux menaces imminentes de violence contre la population civile jusqu'au 30 septembre 2023. Ces capacités diminueront toutefois progressivement à mesure que la Mission se retire. Les moyens aériens et les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance de la Mission, ainsi que d'autres équipements et technologies spécialisés, restent essentiels pour protéger les soldats de la paix et la population jusqu'au 30 septembre 2023, pendant les opérations de réduction des effectifs et de retrait.

21. La situation humanitaire continue de se détériorer, en particulier dans le centre du Mali, dans les régions de Gao et Ménaka ainsi que dans les régions adjacentes, ce qui exacerbe les vulnérabilités et engendre de nouvelles vagues de déplacements internes. Le retrait de la MINUSMA accentue les difficultés d'accès rencontrées par les acteurs humanitaires et l'équipe de pays des Nations Unies dans les régions touchées. L'insécurité et les menaces dirigées contre les activités ou les biens des acteurs humanitaires continuent de restreindre l'espace humanitaire et d'entraver l'acheminement efficace de l'aide. Agissant dans les limites de ses moyens et de ses capacités dans son voisinage immédiat, la MINUSMA contribuera à créer un environnement propice à l'aide humanitaire jusqu'au 30 septembre 2023.

22. La MINUSMA devra continuer de fournir un appui essentiel, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, en vue d'atténuer la menace que représentent les engins explosifs improvisés, en particulier dans le nord et le centre du Mali, et d'assurer la destruction d'armes et de munitions pendant toute la phase de retrait. Par ailleurs, le Service de la lutte antimines contribuera aux activités d'inspection et de déminage en vue de la fermeture des camps de la MINUSMA, dans la mesure du possible. Ces tâches seront menées en étroite coordination avec les militaires et le personnel de police de la Mission et permettront de poursuivre la prestation souple et économique de services de lutte antimines, pour le compte de la Mission, pendant toute la phase de retrait.

Activités d'appui à la mission menées pendant la phase de réduction des effectifs et de retrait, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

23. Le 1^{er} juillet 2023, conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, la MINUSMA a commencé la cessation de ses opérations et le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel, de façon organisée et en toute sécurité, avec pour objectif que le processus soit achevé le 31 décembre 2023 et que les activités de liquidation commencent au 1^{er} janvier 2024.

24. La MINUSMA s'est construite pendant plus de 10 ans et l'entreprise de liquidation administrative est complexe et ambitieuse. En 2023/24, la MINUSMA devrait mener les principales activités suivantes :

a) Procéder à la fermeture physique et au transfert de 9 des 12 camps et d'une base opérationnelle temporaire ainsi qu'à l'assainissement de l'environnement. La Mission mènera ses activités à partir des camps de Bamako, de Gao et de Tombouctou jusqu'au 30 juin 2024 et à partir des camps de Bamako et de Gao en 2024/25 ;

b) Rapatrier la majorité du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, à l'exception, d'une part, du matériel nécessaire pour l'Unité de gardes des Nations Unies, qui sera composée de trois unités de police constituées déjà déployées dans la zone de la mission (420 personnes) et d'un nombre limité de membres de la police des Nations Unies qui resteront sur place pendant la phase de liquidation, et, d'autre part, d'un détachement arrière de 687 militaires chargés d'assurer la sécurité du matériel appartenant aux contingents qui restera dans la zone de la Mission au-delà du 31 décembre 2023 en raison de problèmes logistiques ;

c) Procéder aux opérations administratives liées à la cessation de service de tous les membres du personnel civil, à l'exception des personnes chargées des activités de liquidation de la MINUSMA, au 1^{er} janvier 2024 ;

d) Procéder à la cession des actifs (immobilisations corporelles et stocks) conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière, notamment en demandant à l'Assemblée générale l'autorisation préalable de transférer sans frais au Gouvernement de transition malien les infrastructures qui ont été installées au Mali et dont le démantèlement entraverait le relèvement du pays.

25. La réduction des effectifs, le retrait et la liquidation de la MINUSMA impliquent le rapatriement du personnel en tenue, le licenciement du personnel civil et le rapatriement ou le déplacement d'un grand nombre de conteneurs maritimes transportant du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU, y compris des véhicules de l'ONU.

26. Au 1^{er} juillet 2023, la MINUSMA comptait 12 camps répartis dans le pays en quatre secteurs (est, ouest, nord et centre), avec trois camps dans chaque secteur opérationnel, et elle avait son quartier général à Bamako. Dans le secteur ouest, les camps sont situés à Tombouctou, Ber et Goundam ; dans le secteur centre, à Mopti,

Douentza et Ogossogou ; dans le secteur est, à Gao, Ménaka et Ansongo et dans le secteur nord, à Kidal, Tessalit et Aguelhok. Les camps accueillent du personnel civil et du personnel en tenue et on y trouve du matériel appartenant aux contingents, du matériel appartenant à l'ONU et des infrastructures, notamment des logements, des bureaux, des entrepôts et des installations de restauration, de service et d'entretien.

27. La réduction des effectifs, le retrait et la liquidation de la MINUSMA posent beaucoup plus de difficultés que d'autres liquidations récentes, notamment celles de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, de la Mission des Nations Unies au Libéria et de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ; en effet, le Gouvernement de transition a demandé abruptement le départ de la Mission, les délais fixés sont stricts et extrêmement serrés et il existe des problèmes liés à la géographie, à la sécurité et au climat ainsi que des contraintes logistiques et infrastructurelles. Le manque d'infrastructures dans les régions désertiques du Mali et la saison des pluies, qui dure d'août à novembre, rendent certaines zones du pays difficiles à traverser, ce qui risque de faire obstacle au transport de biens. Par ailleurs, les réseaux routiers du nord et du centre du Mali sont vulnérables face aux attentats terroristes et au banditisme, ce qui entraîne des risques importants pour la sécurité.

28. Le transport des biens de Tombouctou à Mopti est entravé non seulement par les problèmes de sécurité mais aussi par la capacité limitée de la barge qui traverse le fleuve Niger ; en effet, celle-ci ne peut transporter que six conteneurs par jour et ne circule qu'entre août et novembre, lorsque le fleuve Niger est navigable. Compte tenu de ces limites, le retrait des 2 000 conteneurs qui doivent être transportés de Tombouctou vers des zones d'étape à l'extérieur du pays dépendra de la capacité de la Mission à trouver d'autres itinéraires ou d'autres solutions. Par conséquent, la Mission prévoit d'utiliser les entrepôts de Cotonou, de Dakar et d'Abidjan comme zones d'étape ; les biens y seront entreposés avant d'être transférés par voie maritime vers leur destination.

29. La MINUSMA appliquera une stratégie fondée sur les risques dans l'exécution des activités de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation. Cette stratégie la guide dans ses décisions, notamment en ce qui concerne l'effectif et la composition de l'équipe de liquidation, l'effectif et la composition de l'Unité de gardes, les capacités de soutien logistique et les moyens aériens qui devront être conservés pour appuyer la liquidation. La Mission continuera de mettre à jour son registre des risques, qui recense des profils de risque pour différentes activités et qui servira à orienter la planification et l'exécution des activités pendant la phase de liquidation.

30. La Mission a amorcé son retrait le 1^{er} juillet 2023. Le rapatriement du personnel en tenue est conforme au plan de retrait approuvé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et chef de la MINUSMA le 10 août 2023. La plupart des membres du personnel des services organiques recrutés sur le plan international avaient cessé leurs fonctions au 30 septembre 2023. Le personnel civil de la composante Appui sera progressivement réduit pour atteindre le niveau requis pour la liquidation. La réduction des effectifs civils se fera par attrition naturelle et par le licenciement de membres du personnel pendant les phases suivantes :

a) Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2023 : réalisation d'un examen des besoins en personnel civil, licenciement de la majorité du personnel des services organiques et transfert des tâches liées aux programmes. Le personnel des services organiques restant sera maintenu jusqu'à la fin de 2023 et contribuera aux opérations conjointes, à l'appréciation de la situation, à la planification et la prise de décision ainsi qu'au transfert de connaissances et à la clôture des activités de stabilisation et de relèvement financées au moyen de contributions volontaires ;

b) Du 1^{er} octobre au 30 novembre 2023 : licenciement progressif du personnel d'appui non essentiel, fermeture et transfert des camps et départ du personnel des services organiques restant ;

c) Du 1^{er} décembre au 31 décembre 2023 : licenciement de tout le personnel civil et rapatriement de tous les membres du personnel en tenue autres que ceux devant constituer l'équipe de liquidation et l'Unité de gardes. L'équipe de liquidation conservera des fonctions organiques sur le plan juridique et dans les domaines suivants : commission d'enquête, gestion des risques, application des recommandations d'audit et déontologie et discipline.

31. La MINUSMA organisera, pendant la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, des formations de renforcement des capacités et des compétences non techniques destinées au personnel recruté sur le plan national. Les activités de formation porteront sur les programmes relatifs à l'évolution des carrières, la gestion de projets, l'entrepreneuriat, la logistique, l'informatique et la langue anglaise.

32. Le calendrier de fermeture des camps de la MINUSMA entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2023 comprendra deux phases principales :

a) Première phase (achevée le 31 août 2023) : fermeture et transfert aux autorités maliennes des camps de Ber et de Goundam dans le secteur ouest, de la base opérationnelle temporaire d'Ogossogou dans le secteur centre et du camp de Ménaka dans le secteur est, et préparation et planification de la fermeture d'autres sites ;

b) Deuxième phase (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023) : transfert des camps de Tessalit, Aguelhok et Kidal dans le secteur nord, Douentza dans le secteur centre et Ansongo dans le secteur est, et réaménagement des camps de Bamako, Gao et Tombouctou qui accueilleront l'Unité de gardes et l'équipe de liquidation.

33. Au 31 août 2023, la MINUSMA avait physiquement fermé et transféré au Gouvernement de transition malien quatre bases : Ogossogou, Ber, Goundam et Ménaka. Avant de fermer ces sites, la Mission y avait mené les activités d'assainissement de l'environnement voulues, notamment la récupération et l'élimination de toutes les matières dangereuses dans le respect de l'environnement. La MINUSMA devrait, comme prévu dans la deuxième phase, transférer six camps d'ici au 31 décembre 2023. Pour faciliter ces opérations, elle a créé à Bamako un pôle centralisé pour les cessations de service qui a permis de réduire grandement la durée de la procédure administrative de départ.

34. Le retrait des camps de Tessalit, Aguelhok et Kidal pose des risques majeurs pour la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et pour la paix et la sécurité dans le nord du Mali, car divers acteurs cherchent à tirer parti du retrait de la Mission. Alors que la MINUSMA entre dans la deuxième phase de son retrait, la situation politique qui règne dans la région pourrait limiter sa capacité à quitter le Mali par le Niger ou par d'autres itinéraires. L'utilisation des zones d'étape de Cotonou, Dakar et Abidjan reste donc précaire. L'impossibilité d'emprunter les itinéraires prévus pour le transport vers les zones d'étape compromet le respect de l'échéance du 31 décembre 2023, tandis que d'autres itinéraires logistiques pourraient être indisponibles en raison des conditions de sécurité en Afrique de l'Ouest.

35. La Mission doit donc adapter le calendrier de rapatriement du personnel et du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU compte tenu des stricts délais de réduction des effectifs et de retrait ainsi que de l'évolution constante des conditions de sécurité et de la situation politique. Si le retrait et le rapatriement du personnel s'effectuent en priorité par voie aérienne, il est prévu que le matériel soit transporté par convois routiers sans escorte. En termes de capacités de transport aérien, il convient de noter que la majorité des aéroports du Mali peuvent accueillir des avions

de taille moyenne, tandis que seuls les aéroports de Bamako et de Gao peuvent accueillir des avions de transport lourd, moyennant certaines contraintes opérationnelles.

36. Tout au long de la planification et de l'exécution des opérations de réduction des effectifs et de retrait jusqu'à ce jour, la Mission s'est efforcée d'appliquer les enseignements et les meilleures pratiques tirés de la fermeture de précédentes missions de maintien de la paix qui avait également posé des difficultés opérationnelles, environnementales et politiques majeures. Toutefois, en raison de la fin abrupte de son mandat et du calendrier de retrait raccourci, la Mission n'a pas pu mettre pleinement en pratique l'enseignement clé selon lequel la stratégie devant permettre le bon déroulement de la fermeture d'une mission devrait être élaborée le plus tôt possible.

37. La MINUSMA travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement de transition pour ce qui est de la liquidation des actifs et suit l'ordre de priorité des différents modes de liquidation, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière².

38. Le Gouvernement de transition a réaffirmé sa volonté de faciliter les transferts par l'intermédiaire d'exemptions douanières et de la renonciation aux droits respectifs, le cas échéant. Un rapport proposant de transférer sans frais des infrastructures de la MINUSMA au Gouvernement de transition est en cours d'établissement et devrait être examiné par l'Assemblée générale lors de sa soixante-dix-huitième session.

39. En collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), la Mission continuera d'affiner son plan préliminaire de cession des actifs et de recenser le matériel excédentaire en vue de son transfert à d'autres opérations sur le terrain ou à la réserve de matériel de l'ONU. La Base de soutien logistique et la MINUSMA mettent la dernière main à l'évaluation technique des biens de grande valeur afin de déterminer s'il est possible de les envoyer à la Base pour qu'ils soient remis en état et réutilisés dans d'autres opérations dans le cadre du programme de restitution, de remise à neuf et de réutilisation (« 3R »).

40. La MINUSMA poursuivra sa collaboration avec la Base de soutien logistique pour achever le traitement administratif des activités de liquidation des biens dans Umoja après la fermeture et le transfert de chaque base d'opération. Cette collaboration permet à la Mission d'éviter d'accumuler des retards et de garantir un traitement administratif accéléré de ces activités.

41. La MINUSMA a proposé de vendre ses immobilisations corporelles excédentaires et ses stocks au Gouvernement de transition, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales, à leur valeur résiduelle, afin de soutenir des programmes dans tout le Mali, notamment dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'éducation. Elle a notamment proposé de vendre quelque 1 490 articles de matériel, d'un coût d'acquisition de 20 millions de dollars environ et d'une valeur comptable nette de 5 millions de dollars, aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies au Mali.

² Les modes de liquidation sont les suivants : le transfert à d'autres missions politiques et missions de maintien de la paix, à la réserve de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et à d'autres entités du Secrétariat de l'ONU ; la vente aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, au Gouvernement hôte et aux organisations non gouvernementales locales ; la vente commerciale ; le don ou le transfert sans frais au Gouvernement.

En outre, plus de 340 conteneurs transportant des biens, du matériel et des stocks sont en cours de transfert vers d'autres opérations de maintien de la paix.

42. Le Service de la lutte antimines fournira des avis d'experts et participera à l'élimination des munitions et des explosifs tout en procédant aux inspections et aux certifications d'évaluation des risques nécessaires pour la fermeture des camps pendant la phase de réduction des effectifs et de retrait.

43. La MINUSMA procédera à la dépollution de l'environnement et à la réhabilitation des sols dans tous les camps et bases logistiques tant que les circonstances sur le terrain le permettront. Pendant la phase de réduction des effectifs et de retrait, elle coordonnera les questions environnementales avec le Siège de l'ONU et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ainsi qu'avec les autorités maliennes concernées.

44. La Section du génie et de l'entretien des installations travaillera à la fermeture des camps et au redimensionnement des camps de Bamako, Gao et Tombouctou qui accueilleront, pendant la phase de liquidation, le personnel, l'Unité de gardes et le matériel transféré des camps fermés. Le personnel chargé du génie et de la sécurité et l'Unité de gardes se coordonneront pour que la Mission soit dotée des infrastructures de génie nécessaires pour assurer la sécurité du personnel et des biens pendant la fermeture des camps.

45. Les installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées continueront de fonctionner dans chaque site au titre des services d'appui technique, et ce jusqu'à la fermeture du camp concerné, conformément au plan de liquidation. En guise de plan de secours, il a été envisagé de conclure des accords spéciaux avec des entités commerciales aux fins de l'approvisionnement en eau.

46. La Mission continuera d'assurer un appui informatique pendant la phase de réduction des effectifs et de retrait, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, notamment pour ce qui est de la connexion et des systèmes de sécurité requis. L'infrastructure informatique de la MINUSMA sera progressivement réduite, conformément au plan de retrait.

47. La MINUSMA veillera à ce que ses documents papier et électroniques soient gérés conformément aux orientations fournies par la Section des archives et de la gestion des dossiers. En coordination avec les personnes référentes de chaque section, la Section coordonnera le transfert des documents papier de toutes les sections au centre d'archivage de la Mission. La MINUSMA examinera les documents papier transférés et les enverra en temps voulu au Siège de l'ONU ou au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda). Les documents qui doivent être détruits à la Mission le seront en toute sécurité. Il est prévu que tous les documents papier soient envoyés, soit détruits avant le 31 décembre 2023. En collaboration avec la Section et la Base de soutien logistique de Brindisi, la MINUSMA achèvera également l'archivage des documents électroniques.

Début des activités de la phase de liquidation (1^{er} janvier-30 juin 2024)

48. Le 1^{er} janvier 2024, la MINUSMA entrera dans sa phase de liquidation, qui devrait durer jusqu'au 30 juin 2025, soit 18 mois. Les bases de soutien logistique de Bamako, Gao et Tombouctou seront les seuls sites fonctionnels de la Mission au Mali pour la conduite des activités de liquidation. En fonction de la situation régionale, la Mission établira des zones d'étape à l'extérieur du pays pour la durée de la phase de liquidation afin d'entreposer le matériel appartenant aux contingents et à l'ONU qui sera ensuite transféré par voie maritime.

49. Dans sa résolution 2690 (2023), le Conseil de sécurité a autorisé, pendant la durée de la phase de liquidation, le maintien d'une unité de garde composée d'effectifs existants de la Mission, afin de protéger le personnel, les installations et les biens de la Mission. L'Unité se composera de trois unités de police constituées (420 policiers en uniforme) et d'une équipe de coordination, elle-même composée d'un nombre limité de membres de la police des Nations Unies et d'un membre du personnel civil exerçant les fonctions de coordonnateur(trice).

50. La réduction des effectifs de l'Unité de gardes sera synchronisée avec la fermeture des trois bases de soutien logistique, comme suit : a) effectif autorisé, à savoir trois unités de police constituées, pour une période de six mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, jusqu'à la fermeture de la plateforme logistique de Tombouctou ; b) effectif de deux unités de police constituées pendant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2024, jusqu'à la fermeture de la plateforme logistique de Gao ; c) effectif d'une unité de police constituée du 1^{er} octobre 2024 jusqu'à la fin des activités de liquidation sur le terrain et la fermeture de la plateforme logistique de Bamako.

51. Les principales activités de liquidation menées pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 comprendront le transfert des camps de Bamako, Gao et Tombouctou au Gouvernement de transition, la cession des biens restants, l'achèvement des activités de dépollution et de restauration de l'environnement, l'élimination des matières dangereuses restantes, le transfert ou l'élimination des documents papier archivés et l'achèvement des activités de traitement administratif, notamment en ce qui concerne les plaintes, la clôture des contrats, le rapprochement et la clôture des pièces comptables ainsi que le règlement des affaires judiciaires et administratives.

52. L'actuel Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) assumera la fonction de chef d'entité après le départ du Représentant spécial du Secrétaire général, à la fin de la phase de réduction des effectifs et de retrait, et assurera la liaison avec le Gouvernement de transition, l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations régionales. Cette fonction de chef d'entité s'ajoutera aux fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur de l'action humanitaire. Les dépenses afférentes à ce poste seront prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la coordination des activités de développement, conformément aux modalités prévues pour les postes dont les titulaires portent une triple casquette.

53. L'équipe de liquidation sera dirigée par un directeur ou une directrice (D-2), qui supervisera la gouvernance et la coordination et assurera le maintien de la communication avec les autorités maliennes, le suivi des résultats et la communication de l'information à ce sujet ainsi que la gestion des ressources humaines, financières et physiques, dans le respect du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le (la) directeur(trice) sera épaulé(e) par des chefs de piliers, les différents piliers étant la chaîne d'approvisionnement, l'administration, l'appui opérationnel, les ressources humaines, la sécurité et l'Unité de gardes.

54. Un effectif de sécurité de 101 personnes viendra compléter l'Unité de gardes. Le personnel de sécurité des Nations Unies sera chargé des inspections, du contrôle de l'accès des véhicules et des piétons aux bases de soutien logistique et aux terminaux aéroportuaires, du contrôle des bagages, de la protection et des services de base en matière de sécurité incendie. La réduction du personnel civil sera synchronisée avec la fermeture des trois bases de soutien logistique.

55. Lors de la sélection du personnel de l'équipe de liquidation, il sera tenu compte du personnel disponible et des compétences nécessaires pour la phase de liquidation.

L'expérience acquise directement lors des activités de liquidation permettra d'élargir et de renforcer les capacités des membres du personnel recrutés sur le plan national et d'augmenter leurs chances de trouver un emploi dans le système des Nations Unies ainsi que sur le marché du travail local et international. Par ailleurs, la MINUSMA continuera d'aider les membres du personnel recrutés sur le plan national à retrouver un emploi dans d'autres entités du Secrétariat de l'ONU en communiquant la liste de ces membres à l'équipe de pays des Nations Unies et au Gouvernement hôte et en diffusant les offres d'emploi publiées par d'autres organisations.

56. La taille et la composition de l'équipe de liquidation de la MINUSMA seront progressivement réduites par suppression de postes, parallèlement à la fermeture des bases de soutien logistique. Le camp de Tombouctou sera fermé au 30 juin 2024, le camp de Gao au 30 septembre 2024 et le camp de Bamako au 31 mars 2025, date qui marquera la fin des activités de liquidation de la MINUSMA au Mali.

57. Entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2025, le personnel de l'équipe de liquidation toujours sur place sera transféré à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et au Centre de services régional d'Entebbe, où il s'acquittera des activités résiduelles de traitement administratif. Les activités résiduelles de liquidation telles que le rapprochement des actifs, l'achèvement de la décomptabilisation et de la désactivation des registres de biens, la préparation des contributions au rapport final sur la liquidation des actifs et l'achèvement de la surveillance environnementale et de la communication d'informations à ce sujet seront menées à bien par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, et les opérations en souffrance dans les domaines des finances et des ressources humaines seront prises en charge par le Centre de services régional d'Entebbe. L'analyse globale de l'état d'avancement des activités résiduelles de liquidation sera supervisée par le Département de l'appui opérationnel. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité coordonnera l'établissement des rapports sur la performance financière et l'exécution du budget et leur présentation aux organes délibérants.

58. Entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024, la MINUSMA continuera de réduire sa présence dans les trois bases de soutien logistique en reconfigurant l'infrastructure des camps. Il faudra pour cela : a) recalibrer l'approvisionnement en électricité et en eau, le traitement des eaux usées, les services collectifs de distribution et les services d'élimination des déchets dans les installations restantes ; b) assurer des services de maintenance, notamment le démantèlement du matériel et l'extraction des composants électroniques devant être recyclés, la destruction et l'élimination des équipements antibalistiques et l'entretien des groupes électrogènes, des stations d'épuration, des systèmes de recyclage des eaux, des extincteurs et des appareils de radiographie.

59. Au quartier général de la Mission à Bamako, comme il n'est pas prévu de démanteler les installations ou les bureaux, les services fournis actuellement continueront de l'être, notamment pour ce qui est de l'électricité, de l'eau, du traitement des eaux usées et de l'élimination des déchets.

60. Au début de la phase de liquidation, la MINUSMA exploitera deux avions (pour le transport de passagers et l'évacuation sanitaire), deux hélicoptères (principalement pour la recherche et le sauvetage, l'évacuation sanitaire primaire et secondaire et la surveillance, et parfois pour le transport de marchandises et de passagers), 116 véhicules légers, 6 ambulances, 18 véhicules blindés et 75 autres véhicules à usage spécial, ainsi que du matériel spécialisé de génie et de manutention. Tout en réduisant sa présence sur le terrain, la MINUSMA continuera de fournir des services informatiques, un accès à Internet, des services de téléphonie fixe et mobile et des services de maintenance, y compris des licences d'utilisation de logiciels. Les services médicaux de la Mission s'emploieront à mettre à disposition des articles

nécessaires et à assurer, le cas échéant, des services d'urgence tels que les évacuations sanitaires aériennes, l'application de mesures de santé publique, dont la fumigation et la désinfection et l'approvisionnement en médicaments et en produits sanguins.

61. L'équipe environnementale de la MINUSMA mettra en œuvre des processus de bout en bout pour toutes les questions relatives à l'environnement, à la gestion des déchets et à la sécurité au travail ayant trait à la liquidation de la Mission, notamment pour ce qui est de la réalisation d'évaluations environnementales de clôture et d'inspections conjointes et du nettoyage. Elle se chargera également de la biodépollution des sols contaminés par du gazole ou du pétrole, de l'élimination sans risque des produits chimiques et des matériaux dangereux ou toxiques périmés (neutralisation et encapsulation), de l'élimination des déchets médicaux ainsi que de l'incinération des dossiers qu'il n'est pas utile de conserver et des matelas usagés. L'équipe suivra de près les questions liées à l'environnement et à la sécurité au travail et en rendra compte afin de s'assurer que les politiques des Nations Unies et du Gouvernement de transition en la matière sont respectées et dûment diffusées auprès de toutes les parties concernées et veillera à ce que tous les risques pour l'environnement et la sécurité au travail soient recensés et à ce que les mesures d'atténuation correspondantes soient mises en place.

62. Pendant la phase de liquidation, le Service de la lutte antimines achèvera les activités d'inspection et de certification de l'évaluation des risques liés aux engins explosifs, qui sont nécessaires pour la fermeture des camps de Bamako, Gao et Tombouctou.

63. La MINUSMA a conclu avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le Centre de services régional d'Entebbe des accords de niveaux de services qui régissent les différents services d'appui devant être fournis pendant le reste de la phase de retrait ainsi que pendant la phase de liquidation et après la liquidation. La prestation de ces services d'appui fait l'objet d'un suivi lors de réunions hebdomadaires. Le personnel de la Base de soutien logistique des Nations Unies continuera de fournir un appui à distance et sur le terrain au Mali, notamment pour la comptabilisation en pertes et la cession rapides des avoirs et pour l'évaluation des actifs et du matériel, qui doit permettre de déterminer leur transférabilité. Cet appui sera maintenu après la liquidation aux fins du rapprochement des comptes et de l'établissement d'un rapport final sur la liquidation des actifs. Les membres du personnel du Centre de services régional d'Entebbe continueront d'apporter un appui à distance pour l'achèvement des activités administratives et financières.

64. Les renforts qui s'avèreraient nécessaires pendant la phase de retrait et de préparation de la liquidation seraient fournis par le biais d'affectations provisoires, notamment au Centre de services régional d'Entebbe et à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Le Département de l'appui opérationnel et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continueront d'appuyer la MINUSMA tout au long de la phase de liquidation, à la fois sur place, par le biais d'affectations provisoires, et depuis le Siège de l'ONU, sur toutes les questions liées à la liquidation, notamment la coordination avec différentes sections du Siège et la communication de l'information à l'équipe dirigeante et aux parties prenantes.

C. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

65. Un groupe de travail sur les projets de fond a été créé dans le cadre du mécanisme chargé de coordonner la planification de la réduction des effectifs et du retrait ; il a pour objectifs : a) d'appuyer la prise de décisions au niveau de la direction

concernant la clôture ou le transfert des projets de fond de la MINUSMA, conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité et au Règlement financier et aux règles de gestion financière ; b) d'appuyer l'élaboration d'un plan coordonné pour le transfert des tâches prioritaires de la MINUSMA et la clôture ou le transfert des projets de fonds. Le fait que le Conseil ait, dans sa résolution 2640 (2022), brutalement arrêté les activités de fond a créé un nombre important d'obstacles pour les activités relatives aux programmes en cours ; en effet, nombre d'entre elles n'étaient qu'à mi-parcours de leur période d'exécution au 1^{er} juillet 2023. La MINUSMA procédera à la clôture administrative et financière ou au transfert des activités résiduelles programmatiques qu'elle a engagées. Des mécanismes de coordination entre la Mission, le Gouvernement de transition et l'équipe de pays des Nations Unies faciliteront le transfert des connaissances relatives aux tâches transférées.

66. Les projets relatifs aux programmes ont été recensés en vue de leur transfert aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies compte tenu de leur importance stratégique, de leurs liens directs avec la contribution de la Mission et des risques de réputation qui surviendraient s'ils devaient être brutalement interrompus. Si possible et dans la limite des moyens disponibles, l'équipe de pays des Nations Unies bénéficiera d'un appui pour assumer certaines des activités résiduelles ayant trait aux programmes que la Mission avait engagées à l'appui des priorités nationales. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 2690 (2023), la MINUSMA établira des dispositions financières devant permettre aux entités des Nations Unies de superviser, après son retrait, ces activités résiduelles de coopération programmatique. De plus, des efforts seront faits pour créer un fonds d'affectation spéciale pluripartenaire afin de répondre aux besoins de stabilisation et de développement à long terme au Mali.

D. Coopération au niveau régional et partenariats

67. La coopération avec les partenaires régionaux demeurera un aspect important du retrait de la MINUSMA. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel mènera des activités de diplomatie préventive, offrira ses bons offices et appuiera les initiatives de médiation politique, conformément à son mandat. La Mission renforcera les partenariats avec les pays de la région, en particulier l'Algérie, le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal, afin de faciliter l'utilisation de leur territoire pour le transport et le rapatriement du matériel appartenant à l'ONU et aux contingents dans les délais impartis. Si les conditions de sécurité venaient à se détériorer, la Mission pourrait avoir besoin d'un appui aérien stratégique supplémentaire, que ce soit de la part de missions de la région, de pays voisins ou de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

68. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission jusqu'au 31 décembre 2023. Après le départ du Représentant spécial à la fin de la phase de réduction des effectifs et de retrait, le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire prendra la tête de l'entité et assurera la liaison avec l'équipe de pays des Nations Unies et les organisations régionales. Les dépenses afférentes à ce poste seront prises en charge à parts égales par la Mission et le Bureau de la

coordination des activités de développement, conformément aux modalités prévues pour les postes dont les titulaires portent une triple casquette.

69. L'équipe de liquidation sera dirigée par un(e) directeur(trice) (D-2), qui assurera des fonctions de direction exécutive et d'administration, avec l'appui du Département de l'appui opérationnel du Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général													
Postes approuvés 2022/23	1	–	3	2	2	8	–	2	2	–	–	–	10
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	–	2	2	2	7	–	2	2	–	–	–	9
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	(1)	–	(3)	(2)	(2)	(8)	–	(2)	(2)	–	–	–	(10)
Bureau de la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général (affaires politiques)													
Postes approuvés 2022/23	1	–	2	1	1	5	1	1	2	–	–	–	7
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	–	1	–	1	3	1	1	2	–	–	–	5
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	(1)	–	(2)	(1)	(1)	(5)	(1)	(1)	(2)	–	–	–	(7)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)													
Postes approuvés 2022/23	1	–	2	–	1	4	–	2	2	–	–	–	6
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	–	2	–	1	4	–	2	2	–	–	–	6
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	1	–	1	–	–	2	–	2	2	–	–	–	4
Variation nette	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	–	–	–	–	–	(2)
Emplois de temporaire approuvés 2022/23	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Total partiel													

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Effectif approuvé 2022/23	1	1	2	–	1	5	–	2	2	–	–	–	7
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	1	2	–	1	5	–	2	2	–	–	–	7
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	1	–	1	–	–	2	–	2	2	–	–	–	4
Variation nette	–	(1)	(1)	–	(1)	(3)	–	–	–	–	–	–	(3)
Bureau du (de la) Chef de cabinet													
Postes approuvés 2022/23	–	1	15	23	9	48	9	2	11	24	–	24	83
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	9	12	8	30	9	2	11	13	–	13	54
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	2	2	2	6	4	–	4	–	–	–	10
Variation nette	–	(1)	(13)	(21)	(7)	(42)	(5)	(2)	(7)	(24)	–	(24)	(73)
Division de la communication stratégique et de l'information													
Postes approuvés 2022/23	–	1	4	6	5	16	15	35	50	5	–	5	71
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	3	6	4	14	14	35	49	5	–	5	68
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	(1)	(3)	(6)	(5)	(15)	(15)	(35)	(50)	(5)	–	(5)	(70)
Équipe déontologie et discipline													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	2	1	6	2	–	2	1	–	1	9
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	2	2	1	6	2	–	2	1	–	1	9
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	1	–	1	1	3	1	–	1	–	–	–	4
Variation nette	–	–	(2)	(1)	–	(3)	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)	(5)
Chefs des bureaux locaux													
Postes approuvés 2022/23	–	4	3	–	4	11	5	4	9	–	–	–	20
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	3	1	–	3	7	5	4	9	–	–	–	16
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(4)	(3)	–	(4)	(11)	(5)	(4)	(9)	–	–	–	(20)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel		Total
Postes approuvés 2022/23	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)	
Total (emplois de temporaire inclus)														
Postes approuvés 2022/23	3	8	31	34	23	99	32	46	78	30	–	30	207	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	3	7	20	22	20	72	31	46	77	19	–	19	168	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	1	1	4	3	3	12	5	2	7	–	–	–	19	
Variation nette	(2)	(7)	(27)	(31)	(20)	(87)	(27)	(44)	(71)	(30)	–	(30)	(188)	

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

70. L'effectif de la composante Direction exécutive et administration de la MINUSMA comprend 207 postes et emplois (99 postes soumis à recrutement international, 78 postes soumis à recrutement national et 30 emplois de Volontaire des Nations Unies) au début de la phase de réduction des effectifs et de retrait de la Mission. Au cours de cette période, dans le cadre de la réduction progressive des effectifs de la composante, 188 postes et emplois seront supprimés (87 postes soumis à recrutement international, 71 postes soumis à recrutement national et 30 emplois de Volontaire des Nations Unies). On estime que pendant la phase de liquidation, du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, la Mission conservera 19 postes (12 postes soumis à recrutement international et 7 postes soumis à recrutement national), dont celui de Sous-Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire), et maintiendra en poste les membres du personnel d'appui, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus, afin d'assurer des fonctions de facilitation.

71. Les principales priorités de la composante consistent à planifier et à superviser la cessation des opérations de la MINUSMA, le transfert de ses tâches ainsi que la réduction et le retrait de son personnel et de ses biens, de façon organisée et en toute sécurité, l'objectif étant que le processus soit achevé le 31 décembre 2023, en étroite consultation avec le Gouvernement de transition et en coordination avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ainsi qu'avec les acteurs stratégiques au niveau national, les partenaires internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies. Les activités politiques et les missions de bons offices viseront avant tout à s'acquitter des tâches restant à accomplir pendant la phase de réduction et de retrait, comme le prévoit la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, et à faciliter le retrait méthodique et sûr de la Mission, en consolidant et en préservant la contribution de celle-ci à la paix et à la stabilisation au Mali.

72. Le 1^{er} janvier 2024, l'actuel Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordinateur de l'action humanitaire), deviendra le plus haut représentant de l'Organisation des Nations Unies au Mali et assumera la fonction de chef d'entité. Le Chef d'entité (Coordonnateur résident et Coordinateur de l'action humanitaire) continuera d'assurer les fonctions essentielles en collaboration avec le Gouvernement de transition et coordonnera les activités de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux objectifs arrêtés d'un commun accord dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. En outre, il travaillera en collaboration avec le (la) directeur(trice) de l'équipe de liquidation, tout en supervisant la mise en place des dispositifs de sécurité qui seront appliqués après le retrait de la MINUSMA afin d'assurer le maintien de la présence des Nations Unies au Mali.

Composante 1 : appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections

73. Conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, à compter du 1^{er} juillet 2023, toutes les activités de fond et les tâches opérationnelles menées par la composante civile et la composante Personnel en tenue de la Mission en application de la résolution 2640 (2022) du Conseil, notamment celles relevant de la composante 1, ont été interrompues. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, la Mission s'emploiera à assurer le transfert des tâches, en tenant compte de la contribution éventuelle de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'UNOWAS et d'autres parties prenantes. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 2690 (2023), la Mission s'emploie également à prévoir des dispositions financières, au besoin en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, devant permettre à l'ONU de superviser les activités résiduelles de coopération programmatique que la Mission avait engagées, dans la mesure du possible.

Tableau 2

Ressources humaines : composante 1 (Appui au processus de paix, à la transition politique et aux élections)

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
Division des affaires politiques													
Postes approuvés 2022/23	–	3	9	11	4	27	10	4	14	10	–	10	51
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	–	2	–	2	10	4	14	–	–	–	16
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(3)	(9)	(11)	(4)	(27)	(10)	(4)	(14)	(10)	–	(10)	(51)
Section des affaires électorales													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	3	1	8	2	3	5	5	–	5	18
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	1	–	–	1	2	3	5	–	9	9	15

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	(3)	(3)	(1)	(8)	(2)	(3)	(5)	(5)	-	(5)	(18)
Total													
Postes approuvés 2022/23	-	4	12	14	5	35	12	7	19	15	-	15	69
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	-	1	2	-	3	12	7	19	-	9	9	31
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(4)	(12)	(14)	(5)	(35)	(12)	(7)	(19)	(15)	-	(15)	(69)

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

74. L'effectif de la composante 1 comprend 69 postes et emplois (35 postes soumis à recrutement international, 19 postes soumis à recrutement national et 15 emplois de Volontaire des Nations Unies) au début de la phase de réduction des effectifs et de retrait de la MINUSMA. Au cours de cette période, le personnel de la composante sera progressivement réduit pour aboutir à la suppression de tous les postes permanents. Aucun membre du personnel ne sera maintenu en poste pendant la phase de liquidation, comme indiqué dans le tableau 2.

75. Jusqu'au 31 décembre 2023, des membres du personnel de la Division des affaires politiques et de la Section des affaires électorales apporteront également un appui temporaire au Bureau du Représentant spécial et au Bureau du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire). Un(e) spécialiste hors classe des affaires électorales (P-5) sera maintenu(e) en poste jusqu'au 31 décembre 2023 pour assurer le transfert des tâches et la clôture des projets liés aux activités de transition politique que la Mission avait lancées.

Composante 2 : protection des civils et appui en matière de sécurité

76. Sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes, la MINUSMA continuera de prêter son concours à la protection des civils jusqu'au 30 septembre 2023, conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité. En consultation avec les autorités maliennes, la Mission peut répondre aux menaces imminentes de violence aux abords de ses sites si elle est en mesure de le faire. La MINUSMA ne sera plus en mesure d'intervenir en cas d'atteinte à la protection des civils à partir du 30 septembre, et au cours des mois précédant cette date, les moyens et les capacités consacrés aux activités de protection des civils seront lentement réduits au fur et à mesure que la Mission se retirera progressivement du Mali. Cependant, des mesures seront prises pour faciliter le transfert des tâches et transmettre aux autorités maliennes, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires des connaissances ayant trait à l'action menée par la Mission pour protéger les civils. En outre, la Mission s'efforcera de contribuer, dans la mesure du possible et dans les limites de ses capacités, à l'acheminement de l'aide humanitaire en escortant des convois humanitaires, sur demande, jusqu'au 30 septembre 2023.

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.1 Appui à la protection des civils et contribution à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire sous la direction de civils dans le voisinage immédiat des sites de la MINUSMA jusqu'au 30 septembre 2023

2.1.1 Nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) jusqu'au 30 septembre (2021/22 : 1 153 ; 2022/23 : 1 000 ; 2023/24 : 200)

2.1.2 Nombre de personnes déplacées et de réfugiés en raison de violences jusqu'au 30 septembre, qu'ils soient toujours déplacés ou retournés dans leur région d'origine (2021/22 : 423 231 ; 2022/23 : 380 000 ; 2023/24 : 375 000)

2.1.3 Nombre de réunions tenues avec les autorités maliennes, notamment avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, pour faciliter le transfert des tâches et des connaissances liées à la protection des civils (2021/22 : sans objet ; 2022/23 : sans objet ; 2023/24 : 4)

Produits

- Conduite de 120 missions de surveillance aérienne pour assurer la protection des civils ou la sécurité des camps et des convois
- Planification et coordination de 30 missions de surveillance aérienne afin de renforcer la sécurité globale, l'interopérabilité et la coopération technique avec les Forces de défense et de sécurité maliennes
- Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité grâce à la conduite de 500 patrouilles de protection des civils et d'au moins trois opérations visant à faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire sous la direction de civils, en coordination avec les Forces armées maliennes
- Mise en place d'une unité de police constituée dotée de moyens d'intervention rapide dans chaque secteur pour contribuer à la sécurité des camps et assurer la protection des civils aux abords des camps
- Organisation et animation de 12 réunions d'information et de sensibilisation avec les dirigeants locaux pour faire connaître les questions relatives à la protection des civils et attirer l'attention sur le retrait de la MINUSMA

Facteurs externes

Capacité de la Mission d'accéder à certaines zones par voie aérienne ou terrestre et de coordonner l'accès à ces zones avec les Forces de défense et de sécurité maliennes afin d'assurer la sécurité des convois ; poursuite des efforts visant à conserver la capacité de garantir la sécurité et d'assurer la protection des civils ; présence de la Mission à un endroit donné jusqu'au 30 septembre ; maintien à un niveau suffisant des moyens et des capacités de la Mission compte tenu de la réduction des effectifs.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils et appui en matière de sécurité)

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2022/23	13 289
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	3 851

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies				
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	(6)	(14)	(1)	(22)	(7)	(38)	(45)	(5)	-	(5)	(72)
Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	-	1	8	10	2	21	8	9	17	8	-	8	46
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	-	1	-	-	1	8	9	17	1	-	1	19
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	(1)	(8)	(10)	(2)	(21)	(8)	(9)	(17)	(8)	-	(8)	(46)
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2022/23	1	5	21	25	5	57	15	73	88	13	-	13	158
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	2	4	-	2	9	15	72	87	1	-	1	97
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	(1)	(5)	(21)	(25)	(5)	(57)	(15)	(73)	(88)	(13)	-	(13)	(158)
Total (I-IV)													
Postes approuvés 2022/23	1	5	21	25	5	57	15	73	88	13	-	13	15 367
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	1	2	4	-	2	9	15	72	87	1	-	1	4 524
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 123
Variation nette	(1)	(5)	(21)	(25)	(5)	(57)	(15)	(73)	(88)	(13)	-	(13)	(14 244)

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

77. L'effectif de la composante 2 comprend 13 289 militaires, 345 policiers des Nations Unies, 1 575 membres d'unités de police constituées, 158 membres du personnel civil (57 postes soumis à recrutement international, 88 postes soumis à recrutement national et 13 emplois de Volontaires des Nations Unies) au début de la phase de réduction des effectifs et de retrait de la MINUSMA. Au cours de cette période, le personnel en tenue et le personnel civil de la composante seront progressivement réduits pour aboutir à la suppression de tous les postes permanents, et aucun membre du personnel civil ne sera maintenu en poste pendant la phase de liquidation, comme indiqué dans le tableau 3. Un(e) spécialiste hors classe de la réforme du secteur de la sécurité (P-5) et un(e) Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international seront maintenus en poste jusqu'au 31 décembre 2023 afin de faciliter le transfert des tâches et la clôture des projets liés à la réforme

du secteur de la sécurité et aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration que la Mission avait lancées. Au cours de la phase de réduction des effectifs et de retrait, le personnel de la composante s'emploiera à mettre fin aux activités menées dans le cadre du mandat précédent et à assurer la cessation ou le transfert des activités conformément aux dispositions de la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité. Pendant la phase de liquidation, la Mission maintiendra en poste les membres du personnel en tenue nécessaires pour constituer l'Unité de gardes, laquelle sera composée de trois unités de police constituées déjà déployées dans la zone de la Mission (420 personnes) et de 16 membres de la police des Nations Unies, et conservera un détachement arrière de 687 militaires chargés d'assurer la sécurité du matériel appartenant aux contingents qui sera gardé dans la zone de la Mission après le 31 décembre 2023 en raison de problèmes logistiques, comme indiqué dans le tableau 3.

Composante 3 : promotion et protection des droits humains et réconciliation

78. Conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité, à compter du 1^{er} juillet 2023, toutes les activités de fond et les tâches opérationnelles menées par la composante civile et la composante Personnel en tenue de la Mission en application de la résolution 2640 (2022) du Conseil, notamment celles relevant de la composante 3, ont été interrompues. Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, la Mission assurera le transfert de ces tâches, en tenant compte de la contribution éventuelle de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'UNOWAS et d'autres parties prenantes. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 2690 (2023), la Mission s'emploie également à prévoir des dispositions financières, au besoin en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, devant permettre à l'ONU de superviser les activités résiduelles de coopération programmatique que la Mission avait engagées, dans la mesure du possible.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits humains et réconciliation)

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies				Total	
	SGA/SSG		D-2/D-1		Adminis- trateurs		Agents des services généralistes		Volontaires recrutés sur le plan international		Volontaires recrutés sur le plan national			
	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Total partiel	Total partiel	Total partiel	Total partiel	Total partiel				
Groupe de la protection des civils														
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	3	–	5	–	–	–	2	–	2	7	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	(2)	(3)	–	(5)	–	–	–	(2)	–	(2)	(7)	
Groupe de la protection de l'enfance														
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	2	–	3	2	1	3	1	–	1	7	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	–	–	–	–	2	1	3	–	–	–	3	

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies				Total	
	SGA/SSG		D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services général	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national		Total partiel
	D-2/D-1	P-5/P-4												
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	(1)	(2)	-	(3)	(2)	(1)	(3)	(1)	-	(1)	(7)	
Groupe consultatif sur les questions de genre														
Postes approuvés 2022/23	-	-	1	1	-	2	2	1	3	2	-	2	7	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	-	-	-	-	-	2	1	3	-	-	-	3	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(2)	(1)	(3)	(2)	-	(2)	(7)	
Division des droits de l'homme														
Postes approuvés 2022/23	-	1	8	14	1	24	19	12	31	19	-	19	74	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	1	1	3	1	6	19	12	31	1	-	1	38	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	-	-	3	
Variation nette	-	(1)	(7)	(12)	(1)	(21)	(19)	(12)	(31)	(19)	-	(19)	(71)	
Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes														
Postes approuvés 2022/23	-	-	1	1	-	2	2	1	3	1	-	1	6	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	-	-	-	-	-	1	1	2	-	-	-	2	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Variation nette	-	-	(1)	(1)	-	(2)	(2)	(1)	(3)	(1)	-	(1)	(6)	
Total														
Postes approuvés 2022/23	-	1	13	21	1	36	25	15	40	25	-	25	101	
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	-	1	1	3	1	6	24	15	39	1	-	1	46	
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	-	-	1	2	-	3	-	-	-	-	-	-	3	
Variation nette	-	(1)	(12)	(19)	(1)	(33)	(25)	(15)	(40)	(25)	-	(25)	(98)	

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

79. L'effectif de la composante 3 comprend 101 postes et emplois (36 postes soumis à recrutement international, 40 postes soumis à recrutement national et 25 emplois de Volontaire des Nations Unies) au début de la phase de réduction des effectifs et de

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies				Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
II. Personnel civil													
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)													
Variation nette	–	(1)	(11)	–	(2)	(14)	(10)	(12)	(22)	(9)	–	(9)	(45)
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires													
Postes approuvés 2022/23	–	1	9	7	1	18	10	2	12	8	–	8	38
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	–	–	–	–	10	2	12	–	–	–	12
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(1)	(9)	(7)	(1)	(18)	(10)	(2)	(12)	(8)	–	(8)	(38)
Total partiel													
Postes approuvés 2022/23	–	2	20	7	3	32	20	14	34	17	–	17	83
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	1	–	1	3	20	14	34	–	–	–	37
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(2)	(20)	(7)	(3)	(32)	(20)	(14)	(34)	(17)	–	(17)	(83)
Total (I et II)													
Postes approuvés 2022/23	–	2	20	7	3	32	20	14	34	17	–	17	102
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	1	–	1	3	20	14	34	–	–	–	56
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	(2)	(20)	(7)	(3)	(32)	(20)	(14)	(34)	(17)	–	(17)	(102)

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

81. L'effectif de la composante 4 comprend 102 postes et emplois (32 postes soumis à recrutement international, 34 postes soumis à recrutement national, 17 emplois de Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements) au début de la phase de réduction des effectifs et de retrait. Au cours de cette période, le personnel de la composante sera progressivement réduit pour aboutir à la suppression de tous les postes permanents, et aucun membre du personnel ne sera maintenu en poste pendant la phase de liquidation, comme indiqué dans le tableau 4. Au cours de la phase de réduction des effectifs et de retrait, le personnel de la composante s'emploiera à mettre fin aux activités menées dans le cadre du mandat précédent et à assurer la cessation ou le transfert des activités conformément aux dispositions de la résolution [2690 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité.

Composante 5 : appui

82. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin de faciliter la réduction des effectifs, le retrait et la liquidation de la Mission ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus. L'appui fourni portera sur tous les domaines suivants : contrôle des risques et conformité, opérations aériennes, budget et finances, administration du personnel civil et en tenue, gestion des installations et des infrastructures, services d'ingénierie, gestion du carburant, services liés aux technologies, services médicaux, gestion de la chaîne d'approvisionnement, sécurité, gestion des véhicules et services de transport terrestre, conformément au plan de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation. Le cadre de budgétisation axé sur les résultats de la composante Appui est présenté en deux parties : la première partie porte sur la phase de réduction des effectifs et de retrait, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, et la deuxième couvre une partie de la phase de liquidation, du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Phase de réduction des effectifs et de retrait (1^{er} juillet-31 décembre 2023)

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables pendant la phase de réduction des effectifs et de retrait, jusqu'au 31 décembre 2023	<p>5.1.1 Traitement dans les délais voulus des opérations liées à la cessation de service du personnel, conformément au plan de réduction des effectifs et de retrait : licenciement de 1 451 membres du personnel d'ici au 31 décembre 2023</p> <p>5.1.2 Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume de matériel appartenant à l'ONU et aux contingents estimé à 44 950 tonnes au maximum dans la zone de la Mission</p> <p>5.1.3 Respect de la politique applicable en matière d'élimination des matières dangereuses</p> <p>5.1.3 Liquidation de tous les éléments sortis du bilan conformément aux méthodes de cession recommandées ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière et aux politiques applicables</p>

Produits

Transport aérien

- Exploitation et entretien d'un nombre maximal de 33 appareils (10 avions et 23 hélicoptères) et rapatriement progressif des appareils dont la Mission n'aura pas besoin au début de la phase de liquidation
- Exécution de 5 041 heures de vol pour l'ensemble des services, dont le transport de passagers, le fret et les missions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 33 appareils au maximum

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Organisation d'activités de renforcement des capacités à l'intention du personnel recruté sur le plan national de la MINUSMA

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (44 trous de forage, 24 stations d'épuration des eaux et 72 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU)
- Réaménagement des derniers camps de la MINUSMA à Bamako, Gao et Tombouctou, en prévision de la phase de liquidation qui débutera 1^{er} janvier 2024
- Exploitation et entretien d'un nombre maximal de 353 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 2 transformateurs électriques, et liquidation progressive du matériel conformément au plan de réduction des effectifs et de retrait
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides
- Mise en œuvre de mesures de remédiation environnementale dans tous les sites qui doivent faire l'objet d'une fermeture ou d'un transfert, et collecte et élimination des déchets dangereux et non dangereux
- Services d'entretien et de réparation pour 3 pistes et aires de stationnement et pour 10 aires de poser d'hélicoptère
- Lancement des procédures de comptabilisation en pertes et de cession avant la fermeture physique et le transfert de la responsabilité des camps, en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU ainsi que le dispositif de délégation de pouvoir pour la gestion des biens

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 16,4 millions de litres de carburant (1,2 million pour les opérations aériennes, 1,6 million pour les transports terrestres et 13,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans tous les points de distribution et toutes les installations de stockage

Service liés aux technologies

- Fourniture d'un nombre maximal de 4 398 radios portatives, de 1 740 radios mobiles pour véhicules et de 458 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 34 microstations terriennes, 83 liaisons hertziennes et 10 centraux téléphoniques, ainsi qu'un réseau sécurisé, des communications radio air-sol et des enregistrements vocaux pour la flotte aérienne de la MINUSMA
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 80 réseaux locaux et 37 réseaux étendus
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 5 systèmes de sécurité et de surveillance par protocole Internet (réseau de télévision en circuit fermé)
- Fourniture de 3 000 ordinateurs et de 204 imprimantes, ainsi que de l'appui y afférent
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 8 systèmes de détection et d'alerte permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers (C-RAM)
- Fourniture de services d'appui et de gestion pour 5 systèmes complets de surveillance des camps

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU, appui à des installations médicales appartenant aux contingents et maintien de dispositions contractuelles avec 2 hôpitaux privés de niveaux II

- Entretien de 1 unité médicale privée disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres médicaux (2 de niveau III et 1 de niveau IV)
- Maintien d'un contrat avec une société privée aux fins de la mise à la disposition de la Mission d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne, chargée de procéder à des évacuations à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission vers des installations médicales avancées capables de procéder à des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques en dehors de la zone de la Mission (Dakar, Accra et Nairobi)
- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Conception d'un plan préliminaire de cession des actifs
- Lancement du processus de liquidation des actifs corporels et des articles de stock qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, ou bien vendus, cédés ou donnés au Gouvernement du pays hôte ou à des organisations non gouvernementales
- Gestion de 17 720 tonnes de marchandises au maximum et acheminement de ces marchandises des camps et des secteurs en voie de fermeture vers les installations d'entreposage et de transit

Services relatifs au personnel en tenue

- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et du matériel de soutien logistique autonome qui a été déployé dans la zone de la Mission et qu'il est prévu de rapatrier, et établissement de rapports à ce sujet

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 103 véhicules appartenant à l'ONU, de 3 836 véhicules appartenant aux contingents et de 7 ateliers de réparation du matériel, et diminution progressive de leur nombre, et fourniture de services de transport et de navette
- Réparation et entretien de 50 véhicules pour le Service de la lutte antimines

Communication stratégique et information

- Diffusion de 100 messages d'intérêt public, articles de presse, entretiens et reportages radio sur la fermeture de la Mission ; création de 20 produits radiophoniques concernant la fermeture des bases régionales de la Mission ; élaboration de 10 reportages radiophoniques sur les activités et les manifestations organisées par l'équipe de pays des Nations Unies ; conduite de 20 entretiens avec des divisions ou des sections sur les accomplissements de la Mission
- Bamako : organisation de 12 ateliers sur la mésinformation et la désinformation et de 12 séances d'information sur le retrait de la Mission ; Mopti : tenue de 10 séances d'information sur le retrait de la Mission ; Gao : tenue de 12 séances d'information sur le retrait de la Mission ; Tombouctou : tenue de 8 séances d'information sur le retrait de la Mission ; Kidal : tenue de 4 séances d'information sur le retrait de la Mission
- Création de 10 vidéos et d'autres produits multimédias sur la fermeture de la Mission et les réalisations de celle-ci, et diffusion de 10 articles et de 20 messages sur les médias sociaux
- Diffusion de 10 communiqués de presse sur la fermeture de la Mission, rédaction de 10 articles sur les réalisations de la Mission, organisation de 5 événements médiatiques et d'une formation sur la mésinformation et la désinformation liées à la fermeture de la Mission à l'intention de 30 journalistes

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans toute la zone de la Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission

Politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes

- Réalisation de 40 évaluations des risques en application de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, dans le contexte de la fermeture des camps et du transfert des responsabilités ainsi que des dons et des ventes de matériel appartenant à l'ONU

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline s'appliquant à tous les membres du personnel (policiers et civils) encore en poste, et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Début de la phase de liquidation (1^{er} janvier-30 juin 2024)

<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Fourniture à la Mission de services d'appui efficaces, rationnels et responsables pendant la phase de liquidation	<p>5.2.1 Gestion de 49 950 tonnes de marchandises au maximum et acheminement de ces marchandises de la zone de la Mission vers des installations d'entreposage et de transit hors du Mali</p> <p>5.2.2 Liquidation de tous les éléments sortis du bilan conformément aux méthodes de cession recommandées ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière et aux politiques applicables</p> <p>5.2.3 Respect de la politique applicable en matière d'élimination des matières dangereuses</p>

Produits

Transport aérien

- Exploitation et entretien de 4 appareils (2 avions et 2 hélicoptères)
- Exécution de 337 heures de vol pour l'ensemble des services, dont le transport de passagers, le fret et les missions d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 4 appareils et 3 aérodromes

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (10 trous de forage, 10 stations d'épuration des eaux et 13 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU)
- Exploitation et entretien de 20 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte des déchets liquides et solides, dans trois sites

- Achèvement du processus de liquidation des actifs corporels et des articles de stock qui seront transférés à d'autres missions de maintien de la paix et entités des Nations Unies, ou bien vendus, cédés ou donnés au Gouvernement du pays hôte ou à des organisations non gouvernementales
- Application de mesures de protection de l'environnement dans tous les sites dont la Mission se retire, y compris collecte et élimination des déchets non dangereux et nettoyage des sols pollués par la Mission
- Services d'entretien et de réparation pour 1 piste et aire de stationnement
- Services d'entretien et gestion des préparatifs en vue de la remise à disposition de tous les camps et locaux utilisés par la MINUSMA pour mener les activités résiduelles

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 5,6 millions de litres de carburant (0,9 million pour les opérations aériennes, 0,9 million pour les transports terrestres et 3,8 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans trois sites

Services liés aux technologies

- Fourniture de 673 radios portatives, de 40 radios mobiles pour véhicules et de 40 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 9 microstations terriennes, 25 liaisons hertziennes et 3 centraux téléphoniques, ainsi qu'un réseau sécurisé, des communications radio air-sol et des enregistrements vocaux pour la flotte aérienne de la MINUSMA
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 32 réseaux locaux et 12 réseaux étendus
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 3 systèmes de sécurité et de surveillance par protocole Internet (réseau de télévision en circuit fermé)
- Fourniture de 1 000 ordinateurs et de 68 imprimantes, ainsi que de l'appui y afférent
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 2 systèmes de détection et d'alerte permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers (C-RAM)
- Fourniture de services d'appui et de gestion pour 2 systèmes complets de surveillance des camps

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU et maintien de dispositions contractuelles avec 2 hôpitaux privés de niveaux II
- Entretien de 1 unité médicale privée disposant de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire à l'extérieur de la zone de la Mission vers 4 centres médicaux (3 unités médicales de niveau III et 1 de niveau IV) répartis dans 3 sites (Dakar, Accra et Nairobi)
- Maintien d'un contrat avec une société privée aux fins de la mise à la disposition de la Mission de deux équipes d'évacuation sanitaire aérienne, chargées de procéder à des évacuations à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission vers des installations médicales avancées capables de procéder à des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques
- Fourniture d'un soutien psychosocial au personnel de la Mission

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Mise en œuvre des procédures de comptabilisation en pertes et de cession avant la fermeture physique et le transfert de la responsabilité des camps, en pleine conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière et le dispositif de délégation de pouvoir pour la gestion des biens

Services relatifs au personnel en tenue

- Inspection et vérification des articles de matériel majeur appartenant aux contingents et de matériel de soutien logistique autonome déployés dans la zone de la Mission qui seront utilisés par l'Unité de gardes, et établissement de rapports à ce sujet

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 216 véhicules appartenant à l'ONU

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 pour trois sites pendant la phase de liquidation et pour les logements des membres du personnel à Bamako
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission

Tableau 5
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international				Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies				Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Division de l'appui à la mission													
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission													
Postes approuvés 2022/23	–	1	4	5	7	17	5	6	11	2	–	2	30
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	4	5	7	17	5	6	11	2	–	2	30
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	1	3	2	3	9	4	4	8	1	–	1	18
Variation nette	–	–	(1)	(3)	(4)	(8)	(1)	(2)	(3)	(1)	–	(1)	(12)
Gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2022/23	–	1	21	21	81	124	7	92	99	37	–	37	260
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	17	17	66	101	7	92	99	35	–	35	235
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	12	5	33	50	2	36	38	1	–	1	89
Variation nette	–	(1)	(9)	(16)	(48)	(74)	(5)	(56)	(61)	(36)	–	(36)	(171)
Gestion de la prestation de services													
Postes approuvés 2022/23	–	1	22	34	133	190	26	224	250	32	6	38	478
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	17	27	105	150	26	225	251	21	6	27	428
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	1	11	14	44	70	7	64	71	–	1	1	142
Variation nette	–	–	(11)	(20)	(89)	(120)	(19)	(160)	(179)	(32)	(5)	(37)	(336)

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national				Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Adminis- trateurs	Agents des services généraux	Total partiel	Volontaires	Volontaires	Total partiel	
										recrutés sur le plan international	recrutés sur le plan national		
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	1	10	11	54	76	9	105	114	28	–	28	218
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	1	9	11	51	72	9	105	114	25	–	25	211
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	1	7	9	40	57	2	49	51	13	–	13	121
Variation nette	–	–	(3)	(2)	(14)	(19)	(7)	(56)	(63)	(15)	–	(15)	(97)
Total (Division de l'appui à la mission)													
Postes approuvés 2022/23	–	4	57	71	275	407	47	427	474	99	6	105	986
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	4	47	60	229	340	47	428	475	83	6	89	904
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	3	33	30	120	186	15	153	168	15	1	16	370
Variation nette	–	(1)	(24)	(41)	(155)	(221)	(32)	(274)	(306)	(84)	(5)	(89)	(616)
Section de la sécurité et de la sûreté													
Postes approuvés 2022/23	–	–	5	11	146	162	4	173	177	1	–	1	340
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	–	4	9	128	141	4	173	177	1	–	1	319
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	–	1	3	59	63	–	38	38	–	–	–	101
Variation nette	–	–	(4)	(8)	(87)	(99)	(4)	(135)	(139)	(1)	–	(1)	(239)
Total													
Postes approuvés 2022/23	–	4	62	82	421	569	51	600	651	100	6	106	1 326
Phase de réduction des effectifs et de retrait (au 31 décembre 2023)	–	4	51	69	357	481	51	601	652	84	6	90	1 223
Phase de liquidation (1 ^{er} janvier-30 juin 2024)	–	3	34	33	179	249	15	191	206	15	1	16	471
Variation nette	–	(1)	(28)	(49)	(242)	(320)	(36)	(409)	(445)	(85)	(5)	(90)	(855)

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

83. L'effectif de la composante 5 comprend 1 326 postes et emplois (569 postes soumis à recrutement international, 651 postes soumis à recrutement national et 106 emplois de Volontaire des Nations Unies) au début de la phase de réduction des effectifs et de retrait de la MINUSMA. Au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2023, dans le cadre de la réduction progressive des effectifs de la composante, 855 postes et emplois seront supprimés (320 postes soumis à recrutement international, 445 postes soumis à recrutement national et 90 emplois de Volontaires

des Nations Unies). On estime que la Mission conservera au total 471 postes et emplois (249 postes soumis à recrutement international, 206 postes soumis à recrutement national et 16 emplois de Volontaires des Nations Unies) pendant la phase de liquidation (1^{er} janvier-30 juin 2024), comme indiqué dans le tableau 5.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues					Variation		
	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Phase de réduction des effectifs et de retrait de liquidation (1 ^{er} juillet- 31 décembre 2023)		Début de la phase de liquidation (1 ^{er} janvier- 30 juin 2024)	Total (2023/24)	Montant	Pourcentage
			(3)	(4)				
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	—
Contingents	438 512,5	435 921,9	144 677,4	186 733,6	331 411,0	(104 510,9)	(24,0)	
Police des Nations Unies	14 736,0	12 296,8	5 185,0	(1 290,6)	3 894,4	(8 402,4)	(68,3)	
Unités de police constituées	49 828,2	51 051,8	23 639,7	28 008,7	51 648,4	596,6	1,2	
Total partiel	503 076,7	499 270,5	173 502,1	213 451,7	386 953,8	(112 316,7)	(22,5)	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	173 482,6	183 047,0	156 958,4	3 201,5	160 159,9	(22 887,1)	(12,5)	
Administrateurs recrutés sur le plan national	12 425,6	14 150,7	9 666,8	148,8	9 815,6	(4 335,1)	(30,6)	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	24 170,1	24 742,8	20 890,7	(621,8)	20 268,9	(4 473,9)	(18,1)	
Volontaires des Nations Unies	11 369,0	11 504,7	5 533,9	(791,8)	4 742,1	(6 762,6)	(58,8)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 401,2	1 005,9	488,7	4 274,7	4 763,4	3 757,5	373,5	
Personnel fourni par des gouvernements	842,0	842,5	350,6	(155,0)	195,6	(646,9)	(76,8)	
Total partiel	223 690,5	235 293,6	193 889,1	6 056,4	199 945,5	(35 348,1)	(15,0)	
Dépenses opérationnelles								
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	
Consultants et services de consultants	536,0	489,3	277,9	103,2	381,1	(108,2)	(22,1)	
Voyages officiels	3 562,8	3 064,3	1 617,9	2 781,7	4 399,6	1 335,3	43,6	
Installations et infrastructures	121 689,2	114 049,8	64 514,4	(22 151,8)	42 362,6	(71 687,2)	(62,9)	
Transports terrestres	16 208,0	20 979,4	7 004,0	956,4	7 960,4	(13 019,0)	(62,1)	
Opérations aériennes	140 344,5	191 820,9	83 870,1	(4 876,3)	78 993,8	(112 827,1)	(58,8)	
Opérations maritimes ou fluviales	1 380,3	1 435,8	960,7	140,4	1 101,1	(334,7)	(23,3)	
Communications et informatique	65 983,2	64 740,0	24 118,5	(490,3)	23 628,2	(41 111,8)	(63,5)	
Santé	7 783,1	8 822,3	1 618,7	2 752,9	4 371,6	(4 450,7)	(50,4)	
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—	
Fournitures, services et matériel divers	80 978,0	100 279,2	38 026,6	78 741,4	116 768,0	16 488,8	16,4	

Catégorie de dépenses	Dépenses prévues					Variation	
	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Phase de réduction des effectifs et de retrait (1 ^{er} juillet- 30 juin 2024)		Total (2023/24)	Montant	Pourcentage
			31 décembre 2023	1 ^{er} janvier- 30 juin 2024			
Projets à effet rapide	4 799,0	4 800,0	600,0	(600,0)	–	(4 800,0)	(100,0)
Total partiel	443 264,1	510 481,0	222 608,8	57 357,6	279 966,4	(230 514,6)	(45,2)
Montant brut	1 170 031,3	1 245 045,1	590 000,0	276 865,7	866 865,7	(378 179,4)	(30,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	20 092,5	20 549,4	18 915,1	5 019,6	23 934,7	3 385,3	16,5
Montant net	1 149 938,8	1 224 495,7	571 084,9	271 846,1	842 931,0	(381 564,7)	(31,2)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 170 031,3	1 245 045,1	590 000,0	276 865,7	866 865,7	(378 179,4)	(30,4)

B. Contributions non budgétisées

84. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	13 382,3
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	
Total	13 382,3

^a Y compris l'estimation de la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les droits et redevances aéroportuaires.

C. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

85. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 109 802 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	70 484,1	8 908,0	79 392,1
Soutien logistique autonome	26 736,3	3 674,2	30 410,5
Total	97 220,4	12 582,2	109 802,6
Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Usage opérationnel intensif	3,6	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	6,0	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-5,5		

D. Formation

86. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	256
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	725
Total	981

87. Le nombre de participants prévus pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			Personnel recruté sur le plan national			Militaires et personnel de police		
	Nombre effectif 2021/22	Nombre prévu 2022/23	Nombre proposé 2023/24	Nombre effectif 2021/22	Nombre prévu 2022/23	Nombre proposé 2023/24	Nombre effectif 2021/22	Nombre prévu 2022/23	Nombre proposé 2023/24
Formation interne	1 623	960	25	1 685	998	1 255	8 162	1 752	1
Formation externe ^a	159	178	–	115	67	–	25	25	–
Total	1 782	1 138	25	1 800	1 065	1 255	8 187	1 777	1

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

88. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2023/24 visera avant tout à renforcer les capacités des membres du personnel recruté sur le plan national en leur proposant des séances axées sur les possibilités d'emploi après leur licenciement de la MINUSMA en raison de sa liquidation. Les formations proposées au personnel recruté sur le plan national portent notamment sur la gestion de projets, la création d'entreprise, le soutien logistique et l'anglais. Les activités de formation de la MINUSMA devraient prendre fin d'ici au 31 décembre 2023, avant le début de la liquidation.

E. Voyages officiels à des fins autres que la formation

89. Les ressources demandées au titre des voyages officiels (hors formation) pour l'exercice 2023/24 sont estimées à 4 143 600 dollars. Elles serviront à soutenir les activités de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation de la Mission, et permettront notamment de financer la mise à disposition de capacités supplémentaires provenant du Siège de l'ONU, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, du Centre de services régional d'Entebbe et d'autres missions de maintien de la paix, le but étant d'achever les tâches dans les délais prévus, comme demandé par le Conseil de sécurité, compte tenu de la complexité de la situation sur le terrain et de l'ampleur du travail.

F. Services de détection des mines et de déminage

90. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	19 557, 1

91. L'une des principales hypothèses émises pour l'exercice 2023/24 est que la menace posée par les engins explosifs, persistera, voire s'intensifiera. La MINUSMA pourrait être plus vulnérable face à cette menace en raison du nombre élevé de convois nécessaires pour faciliter le processus de réduction des effectifs et de retrait. Les pays fournisseurs de contingents devront escorter davantage de convois de la MINUSMA et le Service de la lutte antimines devra continuer d'apporter un appui.

92. Au cours de l'exercice 2023/24, sous la direction stratégique du (de la) Chef du Programme de lutte antimines de la MINUSMA, le Service de la lutte antimines coordonnera son propre retrait en collaboration avec la Force et la Division de l'appui à la mission et apportera son concours au plan de retrait de la MINUSMA conformément à la résolution 2690 (2023) du Conseil de sécurité. Le Service de la lutte antimines adaptera ses activités pour s'aligner sur le calendrier de retrait des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, le but étant d'assurer la continuité des déplacements. Les services de chiens détecteurs d'explosifs seront progressivement réduits conformément au plan de retrait de la Mission, mais ils continueront d'être fournis selon les besoins, notamment à Bamako, Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. Des conseils d'experts et une assistance seront également fournis, sur demande, afin de faciliter l'élimination des armes légères et de petit

calibre et des munitions, ainsi que les activités d'inspection et de déminage en vue de la fermeture des camps de la MINUSMA, dans la mesure du possible.

93. En prévision des changements opérationnels qui interviendront pendant la phase de retrait, on s'attend à ce qu'il subsiste dans les camps de la Mission d'importantes quantités de munitions qui devront être éliminées de manière appropriée. Pendant la phase de liquidation de la MINUSMA, les activités d'appui à la lutte antimines viseront principalement à traiter l'afflux important de munitions déclarées ou non qui devraient être regroupées dans les camps restants juste avant la mi-décembre 2023. Le Service de la lutte antimines fournira des conseils d'experts et mènera à bien les activités d'élimination des munitions et des explosifs déclarés ou non, tout en achevant l'évaluation des risques liés aux engins explosifs et le processus de certification, condition nécessaire à la fermeture des trois camps restants, situés à Bamako, Gao et Tombouctou. Pendant la phase de liquidation, le Service de la lutte antimines ne mènera plus d'intervention en cas d'incident lié à des engins explosifs improvisés ou à d'autres explosifs, ni d'activité de formation, et cessera de mettre à disposition des moyens pour le déminage des terres.

94. Les ressources demandées ont été examinées par le Service de la lutte antimines du Siège de l'ONU, afin de s'assurer que le programme de lutte antimines de la MINUSMA concourt efficacement à l'exécution de son mandat.

III. Analyse des variations³

95. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(104 510,9)	(24,0 %)

• Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission

96. La diminution des ressources demandées s'explique par le rapatriement progressif de tous les contingents d'ici au 31 décembre 2023, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception des soldats qui doivent rester sur place pour assurer la sécurité du matériel appartenant aux contingents avant qu'il soit transféré des sites de la Mission vers les différents pays fournisseurs de contingents. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre du transport du matériel appartenant aux contingents.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(8 402,4)	(68,3 %)

• Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission

97. La diminution des ressources demandées s'explique par le rapatriement progressif des membres de la police des Nations Unies d'ici au 31 décembre 2023, conformément au plan de retrait intégré de la MINUSMA, à l'exception d'un nombre limité d'agents qui seront chargés d'aider l'Unité de gardes pendant la phase de liquidation, du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

³ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	596,6	1,2 %

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

98. L'augmentation des ressources demandées s'explique par les dépenses prévues pour le transport du matériel appartenant aux contingents qui doit être rapatrié vers les pays fournisseurs de personnel de police dans le cadre du processus de réduction des effectifs de la MINUSMA. Cette augmentation est en partie compensée par le fait qu'il a été décidé de rapatrier progressivement les membres des unités de police constituées d'ici au 31 décembre 2023, conformément au plan de retrait intégré de la MINUSMA, à l'exception de ceux qui composeront l'Unité de gardes. Du 1^{er} janvier au 30 juin 2024, la Mission conservera trois unités de police constituées comptant chacune 140 membres, afin d'assurer la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies dans les trois camps restants, situés à Bamako, à Gao et à Tombouctou.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(22 887,1)	(12,5 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

99. La réduction des crédits demandés tient principalement au licenciement progressif du personnel recruté sur le plan international de la MINUSMA, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception du personnel nécessaire pendant la phase de liquidation. Cette réduction est en partie contrebalancée par les crédits demandés pour financer le montant estimatif des sommes qui seront versées aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	(4 335,1)	(30,6 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

100. La réduction des crédits demandés tient principalement au licenciement progressif du personnel recruté sur le plan national de la MINUSMA, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception du personnel nécessaire pendant la phase de liquidation. Cette réduction est en partie contrebalancée par les crédits demandés pour financer le montant estimatif des sommes qui seront versées aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(4 473,9)	(18,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

101. La réduction des crédits demandés tient principalement au licenciement progressif des agents des services généraux recrutés sur le plan national de la MINUSMA, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception du personnel nécessaire pendant la phase de liquidation. Cette réduction est en partie contrebalancée par les crédits demandés pour financer le montant estimatif des sommes qui seront versées aux fonctionnaires au moment de leur cessation de service.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(6 762,6)	(58,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

102. La réduction des crédits demandés tient principalement au licenciement progressif des Volontaires des Nations Unies de la MINUSMA, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception du personnel nécessaire pendant la phase de liquidation.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	3 757,5	373,5 %

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

103. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la mise à disposition de capacités supplémentaires pour soutenir les activités de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation de la MINUSMA. Les besoins de capacités supplémentaires ont été recensés par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et le Centre de services régional d'Entebbe. L'appui fourni portera sur les aspects environnementaux de la liquidation, la logistique, l'analyse et la gestion des données, la gestion des biens, la planification et la coordination, les achats, les ressources humaines et les finances, et visera à renforcer les capacités juridiques en prévision de l'accroissement potentiel de la charge de travail, à mener à bien les activités de contrôle interne et à soutenir la clôture des projets.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(646,9)	(76,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

104. La réduction des crédits demandés tient principalement au rapatriement progressif du personnel de la MINUSMA fourni par des gouvernements, conformément au plan de retrait intégré de la Mission, à l'exception du personnel nécessaire pendant la phase de liquidation.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	(108,2)	(22,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

105. La diminution des crédits demandés s'explique par une réduction de la demande de consultants indépendants, auxquels il sera uniquement fait appel pour les activités de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	1 335,3	43,6 %

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

106. L'augmentation des crédits demandés s'explique par le coût des voyages officiels effectués par le personnel du Siège de l'ONU, de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et du Centre de services régional d'Entebbe pour soutenir les activités de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation de la MINUSMA. Cette augmentation est compensée par une réduction des dépenses prévues pour les voyages au titre de la formation, les activités de formation étant limitées au renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national et aux activités de certification en matière de sécurité des transports aériens.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(71 687,2)	(62,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

107. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par la réduction progressive des effectifs et la fermeture des camps de la MINUSMA au cours de la période allant jusqu'au 31 décembre 2023 et par le fait qu'il a été décidé de conserver trois camps à Bamako, Gao et Tombouctou au cours de la période allant jusqu'au 30 juin 2024. La fermeture des camps entraîne une réduction de la demande pour les services d'utilité collective, d'élimination des déchets, de maintenance, de sécurité et de construction, ainsi qu'une baisse de la consommation de carburant pour les groupes électrogènes.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(13 019,0)	(62,1 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

108. La diminution des ressources demandées tient à la réduction du parc automobile de la Mission et à la non-acquisition de véhicules terrestres compte tenu du rapatriement progressif du personnel en tenue et du licenciement du personnel civil dont la Mission n'aura pas besoin pendant la phase de liquidation, ainsi que de la fermeture des camps. D'autre part, étant donné qu'il y a moins de véhicules terrestres à entretenir, la consommation d'huile diesel est moins importante. La diminution des dépenses prévues est en partie contrebalancée par le coût de la remise en état des biens de grande valeur qui doivent être transportés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, en vue de leur entreposage dans les stocks pour déploiement stratégique et d'un éventuel transfert à d'autres missions de maintien de la paix, le cas échéant.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(112 827,1)	(58,8 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

109. La diminution des ressources demandées s'explique par la réduction de la flotte aérienne de la Mission, qui devrait conserver quatre appareils (2 avions et 2 hélicoptères) après le 31 décembre 2023, contre une flotte comptant 39 appareils et 4 dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, ainsi que 20 appareils sans équipage dans 7 systèmes de drones aériens au cours de l'exercice 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(334,7)	(23,3 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

110. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il n'a pas été nécessaire d'acheter des conteneurs maritimes, en raison de l'utilisation d'articles détenus en stock pendant les phases de réduction des effectifs, de retrait et de liquidation de la Mission. Cette réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des frais de location et d'exploitation, étant donné qu'il est prévu d'utiliser la barge qui traverse le fleuve Niger pour le transport du matériel.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(41 111,8)	(63,5 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

111. La diminution des ressources demandées s'explique par la réduction de l'infrastructure informatique de la Mission en raison de la fermeture des camps dans tout le Mali, les services d'appui nécessaires étant maintenus dans seulement trois sites, à savoir Bamako, Gao et Tombouctou, après le 31 décembre 2023.

	<i>Variation</i>	
Santé	(4 450,7)	(50,4 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

112. La diminution des ressources demandées s'explique par la réduction des dépenses de santé de la Mission en raison de la fermeture des camps dans tout le Mali, les infrastructures et les services médicaux nécessaires étant maintenus dans seulement trois sites, à savoir Bamako, Gao et Tombouctou, après le 31 décembre 2023. La Mission limitera également au minimum les achats de fournitures médicales en utilisant les articles disponibles en stock.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	16 488,8	16,4 %

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

113. L'augmentation des ressources demandées s'explique par la hausse des dépenses au titre du rapatriement et du transport du matériel appartenant à l'ONU, conformément au plan de cession des actifs de la Mission, et par les crédits prévus pour financer d'éventuels remboursements aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police en cas de détérioration des conditions de sécurité et d'abandon forcé du matériel appartenant aux contingents. Cette augmentation est en partie compensée par l'interruption des activités relatives aux programmes et par la diminution des dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage, en raison de l'évolution des tâches, qui ont été recentrées sur la destruction des munitions et des explosifs et l'inspection des camps de la MINUSMA avant leur fermeture.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(4 800,0)	(100,0 %)

• **Mandat : réduction des effectifs, retrait et liquidation de la Mission**

114. La diminution des ressources demandées s'explique par l'interruption des projets à effet rapide pendant l'exercice 2023/24.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

115. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSMA portent sur les points suivants :

- a) **Ouverture de crédits de 866 865 700 dollars aux fins de la réduction des effectifs, du retrait et de la liquidation de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, dont un montant de 590 000 000**

dollars qu'elle a déjà approuvé pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 dans sa résolution [77/312](#) ;

b) Compte tenu du montant de 590 000 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 en application de la résolution [77/312](#) de l'Assemblée générale, mise en recouvrement auprès des États Membres d'un montant supplémentaire de 276 865 700 dollars.

Annexe I

Définitions

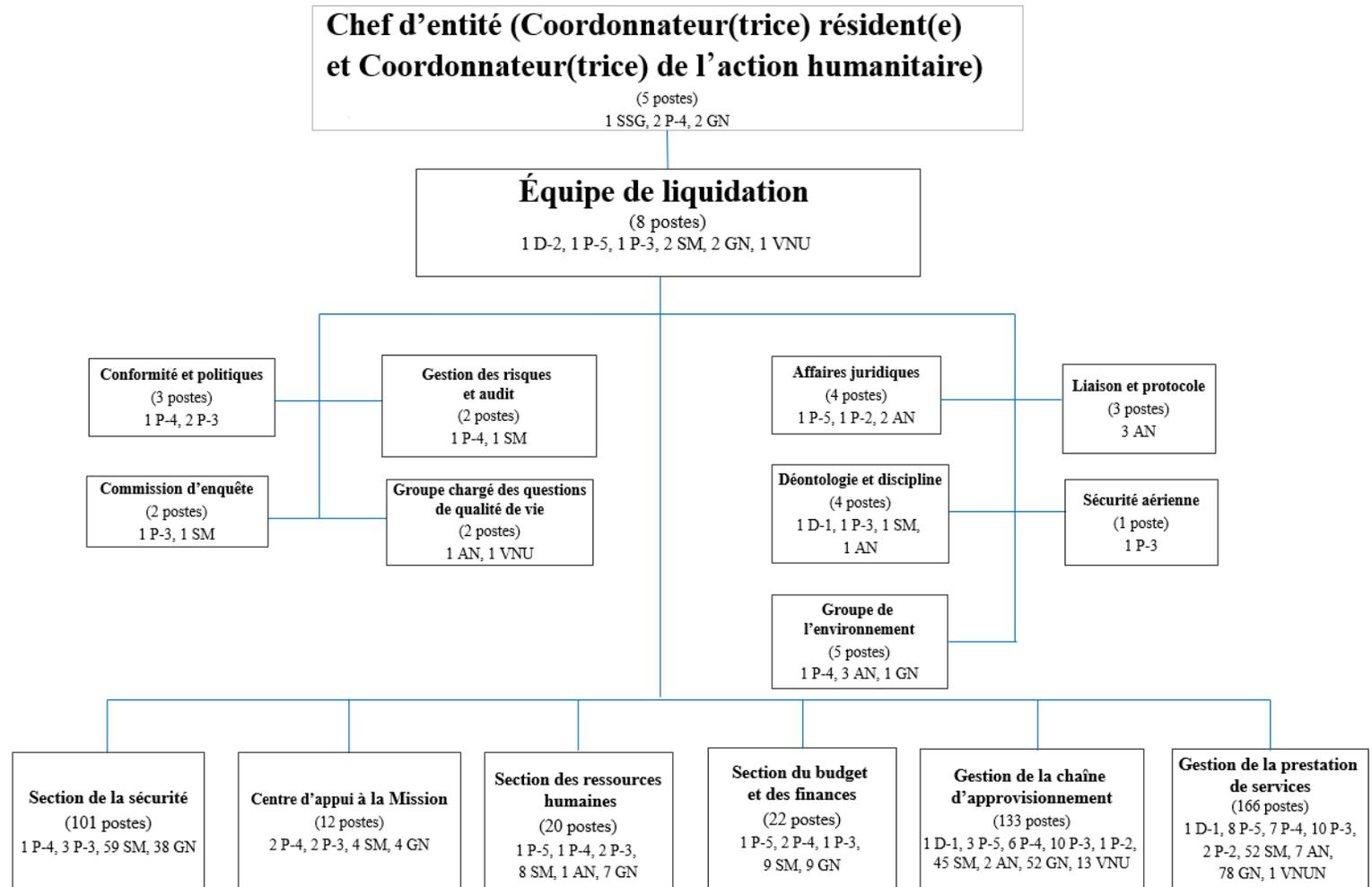
Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement)

Annexe II

Organigramme

Structure de liquidation
1^{er} janvier - 30 juin 2024



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies ; VNUN = Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national

Carte

